

## Nyon



Pour l'instant, le parc de la Morâche n'est qu'une coquille vide qu'il s'agit d'équiper de bancs, de jeux et de verdure. VANESSA CARDOSO

# L'entrée du parc public sera une «zone sinistrée»

**Les élus ont accepté d'équiper le parc de la Morâche, mais refusé d'aménager son entrée**

**Madeleine Schürch**

Le parc public de la Morâche, aménagé au rabais il y a une année, n'est pas au bout de ses misères. Car cette grande surface de 12 000 m<sup>2</sup> située derrière la gare, enceinte de barres d'immeubles résidentiels, ne fait toujours pas l'unanimité. Après avoir refusé il y a deux ans de dépenser plus de 3 millions pour son aménagement, ne laissant à la Municipalité qu'un petit million pour y planter du gazon fleuri et quelques arbres, les élus nyonnais ont à nouveau tailladé, lundi soir, dans l'enveloppe demandée pour compléter les équipements de cette zone verte.

Le Conseil communal devait se prononcer sur un crédit global de 986 500 francs, dont 255 000 pour réaménager le périmètre d'entrée du parc en raccordement avec la route de Saint-Cergue (déjà en zone 20 km/h) et 50 000 francs pour démolir l'atelier Hubacher, petite bâtisse désaffectée en bord de route. Si la commission a salué les efforts d'économie sur les équipements du parc, la Municipalité ayant abandonné les projets de rivière sèche, de deck central, de bancs continus pour revenir à du mobilier standard, elle était unanime pour regretter l'intégration de travaux routiers dans ce préavis.

«Cet aspect routier représente plus du quart du budget du préavis, alors qu'il est du ressort d'un autre service. On ne voit pas pourquoi on commencerait à aménager un segment au nord de la gare alors qu'un projet global devrait être en cours», résumait Patrick Buchs (Vert'lib.). La majorité de la commission exigeait par un amendement la suppression de cette ligne de crédit. Le minoritaire Marc Bourqui (PIN) allait encore plus loin en demandant pour les mêmes raisons le refus du préavis. «Il n'y a pas péril en la demeure. Cela laissera le temps de l'été pour analyser l'appropriation du parc par la population», estimait l'élue indépendante.

Le municipal Claude Duperuis a eu beau rappeler qu'il était impératif de refaire cette petite

portion de route pour l'accès à la poste, qui vient de s'installer à l'angle du parc, de remplacer la maison Hubacher par un bosquet d'arbres et de lier les revêtements du parc et de la route, rien n'y a fait. Les élus ont voté la suppression de ce crédit, pour le rallonger aussitôt de 80 000 francs!

**«Il faut faire plus»**

Une proposition de Grégory Durand (soc.), membre de la commission insatisfait par le programme minimum imposé au parc. «Pour qu'il vive et éviter un no man's land, il faut faire plus, comme un chemin de trois mètres de largeur, un jeu d'eau, etc.». Si des élus ont fait la grimace, une frange du PIN et de l'UDC estimant que deux bancs et trois poubelles devaient suffire au

bonheur des flâneurs, une petite majorité a accepté cet ajout.

Mais le yo-yo n'était pas fini! Le syndic, Daniel Rossellat, a tenté de sauver les meubles en lançant à son tour un amendement afin de récupérer au moins les 141 000 francs nécessaires à l'assainissement de la zone d'entrée du parc. «Ce périmètre a fait l'objet d'un concours de paysagistes et sa réalisation ne changera rien à l'avenir des places de la gare Nord et Sud, qui ne pourront être finalisées que dans quelques années. Il faut cette somme pour éviter de laisser une zone sinistrée après la démolition de la maison Hubacher.» Mais le Conseil ne l'a pas suivi. Le parc se fera donc, avec pour seul ornement à l'entrée... des poubelles odorantes.

## Commentaire

### Le réflexe antiroute conduit à l'absurde



**Madeleine Schürch**

Apparemment, les élus nyonnais, tous partis confondus, n'ont pas encore digéré la pilule. Celle qu'ils ont dû avaler il y a deux ans en acceptant d'acheter les terrains du futur parc de la Morâche et d'aménager ce dernier aux seuls frais de la Ville. Les autorités étant

liées à une convention signée il y a une quinzaine d'années avec les promoteurs du plan de quartier, elles ne pouvaient contrer le projet de parce qu'en rabotant méchamment son crédit de réalisation. Aujourd'hui, sa version à peine plus «light» a passé la rampe, ce qui permettra enfin d'agrémenter cette plaine morte et aux passants, gymnasiens et familles de s'approprier ce lieu de rencontre. Mais le refus de payer pour embellir sa route d'accès traduit la

mauvaise humeur qui règne depuis l'introduction des feux et des bus au quart d'heure. Le ressentiment contre le concept de mobilité, ses dépenses et ses effets secondaires est tel, surtout parmi les élus du centre droit, que tout ce qui touche aux routes est bon pour la poubelle. Dommage pour le citoyen et la poste, qui devront, pour quelques mètres carrés de bitume, se contenter d'un nouveau bricolage d'aménagement provisoire derrière la gare.

# Le justicier des rives du lac sur le banc des accusés

**Président de l'association Rives Publiques, Victor von Wartburg comparaisait devant le Tribunal pour dommages à la propriété**

C'est parce que Rives Publiques estimait que la loi sur le marchepied n'était pas appliquée par les pouvoirs publics que ses membres ont tailladé deux clôtures au bord du lac à Tannay, le 22 juin 2012. Il s'agissait d'une opération coup de poing en présence des médias. Mais, hier, c'était au tour de Victor von Wartburg, président de cette association, de se retrouver devant la justice à

Nyon, accusé de dommages à la propriété.

Le prévenu a pris toute la responsabilité de cette action sur lui. Les faits ne sont pas contestés puisqu'ils ont été revendiqués. Et les dommages sont modestes. La cause aurait donc pu être pliée en deux temps trois mouvements. Mais on n'a pas affaire à du vandalisme gratuit. Les auteurs disent avoir agi parce que ces clôtures sont illicites et parce que ni le Canton ni les communes ne font appliquer la loi sur le marchepied, qui stipule que le rivage doit être laissé libre de tout obstacle sur une largeur de deux mètres.

Rives Publiques est à l'aise pour

le répéter aujourd'hui puisque la Cour de droit administratif et public (CDAP) lui a donné raison le 30 juin 2014. Mais cela suffit-il à justifier ce que l'un des deux plaignants a qualifié d'acte de voyou? Sûrement pas pour le premier procureur Jean-Marie Ruede, qui a requis une amende de 1000 francs et une peine de 60 jours-amendes avec sursis pendant quatre ans contre le prévenu. «On peut être d'accord ou non avec le but de l'association, mais il n'y a pas de place pour la justice privée dans notre Etat de droit, a-t-il martelé. Il y avait d'autres moyens d'intervenir.»

La défense a tenté de retourner l'argumentaire. «On se réfère à

l'Etat de droit, mais qu'en est-il lorsqu'il n'est pas appliqué?» a répliqué Me Mahaim. L'avocat de l'accusé a demandé l'acquittement. Il estime que les clôtures se trouvaient sur le domaine public et que, dès lors, les plaignants n'ont plus qualité d'être lésés.

Les débats ont souvent glissé du juridique au politique. Ce qui n'était pas pour déplaire à la quinzaine de membres de Rives Publiques présents au procès. Le jugement tombera dans quelques jours. Victor von Wartburg sait qu'il risque d'être condamné. «C'est le prix à payer pour notre combat.» Un combat qu'il ne va pas lâcher de sitôt. **Yves Merz**

# Morges honore deux monstres du cinéma

**Le Musée Alexis-Forel et la Fondation Bolle présentent une exposition consacrée à Peter Ustinov et à Yul Brynner, acteurs qui ont habité à La Côte**

Il y a trois ans, la région morgienne a rendu un hommage de taille à Audrey Hepburn, illustre comédienne ayant vécu de nombreuses années à Tolochenaz. Aujourd'hui, le Musée Alexis-Forel et la Fondation Bolle, à Morges, ont décidé de mettre sur le devant de la scène deux autres acteurs qui ont marqué la région: Peter Ustinov et Yul Brynner, respectivement résidents de Bursins et de Buchillon.

Dès samedi et jusqu'au 6 septembre, une exposition propose de découvrir une partie de l'œuvre de ces monstres du septième art, ayant connu la gloire dans les années 1950. Archives personnelles et de la Cinémathèque suisse, images de tournage, affiches de films, coupures de presse et témoignages seront notamment à l'honneur.

Dans le détail, le Musée Alexis-Forel mettra l'accent sur Sir Peter Ustinov. «C'était un acteur, mais il était aussi écrivain, réalisateur, scénariste et narrateur», résume Yvan Schwab, conservateur du Musée Forel. Autant de facettes de l'interprète d'Hercule Poirot dans *Mort sur le Nil* déclinées tout au long de l'exposition. «Je voudrais saluer le travail qui a été fait pour cette exposition. Elle réunit pour la première fois toutes les casquettes de mon père», explique Igor Ustinov, fils du comédien.

Pour sa part, la Fondation Bolle mettra un coup de projecteur sur Yul Brynner, qui s'est no-



**L'acteur Yul Brynner dans «Anastasia».**  
CINÉMATHEQUE SUISSE



**Peter Ustinov sur le tournage de «Lady L».**  
CINÉMATHEQUE SUISSE

tamment illustré dans *Le roi et moi*. Elle se concentrera sur l'homme de théâtre et de cinéma. Si les deux acteurs n'ont jamais tourné ensemble, il leur arrivait de se côtoyer. «Ils étaient tous deux d'origine slave, et je me souviens avoir participé avec eux à des soirées russes mémorables à Paris», conclut Igor Ustinov. **L.B.**

**Retrouvez toutes les photos sur**  
[morges.24heures.ch](http://morges.24heures.ch)

# Le coup de gueule du municipal de Tannay

**Une semaine après le rejet du projet de port, Patrick Simon a accusé des conseillers communaux d'avoir violé leur serment**

«Je vous accuse d'avoir sciemment menti aux Tannayrois et d'avoir gravement porté atteinte au respect de nos institutions.» C'est en des termes très crus que le municipal Patrick Simon s'en est pris à trois conseillers communaux, membres du comité référendaire qui a fait capoter le projet de nouveau port à Tannay.

C'était lundi soir lors de l'assemblée de l'organe délibérant. Le municipal s'est exprimé en son nom. Il estime que ces conseillers

ont usé de procédés fallacieux, et qu'en cela ils ont violé leur serment d'élus. «Je voulais ouvrir une action en justice, mais mon avocat m'a dit que ce n'était pas possible.» Il en restera là et réfléchit à son éventuelle démission.

Jean-Marc Keller, un des conseillers mis en cause, a contesté ces accusations. «Si on n'est pas d'accord avec vous, on risque l'exclusion. Vive la démocratie», a-t-il ironisé. Il a également rappelé avoir reçu des appels anonymes avec menaces de mort. «La police a identifié les numéros de téléphone. Les auteurs seront bientôt reconnus.» Quant au syndic, Serge Schmidt, il a réitéré son vœu de voir le village retrouver calme et sérénité. **Y.M.**

## Sculpture sauvée



**La sculpture fontaine de Bernard Bavaud a trouvé une terre d'asile. Ce sera le grand giratoire ovale de l'hôpital, à l'intersection de la route du Stand et de la route de Divonne. Tout près du collège de Nyon-Marens, où l'œuvre, érigée il y a trente ans dans le préau, devait être sacrifiée sur l'autel des travaux d'extension de l'école. Pour la sauver, le Conseil communal avait voté un crédit de 10 000 francs. Son déménagement en coûtera 40 000. M.S.**

## Projets à Clémenty

**Nyon** La Municipalité de Nyon organise jeudi 19 mars une séance d'information pour présenter à la population le nouveau quartier d'habitation qui devrait pousser En Clémenty, à l'ouest de la ville. L'accueillera 300 habitants pour 160 logements en PPE et en location, ainsi que des commerces. Séance à la Ferme du Manoir, à 19 h 30. **M.S.**

## Cortège au carnaval

**Lussy-sur-Morges** Le carnaval investira le village de Lussy samedi. Rendez-vous à 17 h 30 devant l'école pour le cortège. Le Bonhomme Hiver sera brûlé à 18 h. En soirée, repas et karaoké. Programme sur [www.lussy-sur-morges.ch](http://www.lussy-sur-morges.ch). **N.R.**